

Les représentations lexicales existent-elles ?

Jean-Pierre Angoujard

Laboratoire de linguistique de Nantes (LLING-UMR 6310)

La première thèse soutenue en France sur la phonologie de l'arabe dans un cadre générativiste fut l'œuvre de Djamal Kouloughli (1978). Elle fut accompagnée par les articles de Georges Bohas sur l'arabe de Damas (BOHAS 1978) et suivie de près par une autre thèse portant également sur un parler maghrébin (ANGOUJARD 1979). Ces trois chercheurs participèrent activement à la création et à l'animation de la revue *Analyses, Théorie* qui joua, de 1978 à 1982, soit pendant le temps bref de son existence, un rôle essentiel dans le développement des études en linguistique arabe.

La phonologie générative (CHOMSKY & HALLE 1968 et, pour l'arabe, BRAME 1970) mettait en avant, plutôt que la notion diversement interprétée de « représentation lexicale »¹, une représentation (formellement définie) dite « phonologique » ou « sous-jacente ». On sait que, pour la phonologie générative, il était essentiel de lutter contre les « alternances » morphophonologiques (*contra* les phonologues de l'École de Prague, voir F. DELL 1973, pp. 261-68) : toutes les réalisations « de surface » d'un même radical devaient pouvoir être rapportées à une représentation unique, représentation sous-jacente dont découlaient, par l'intermédiaire de dérivations (de séquences ordonnées de règles de réécriture), toutes les formes de surfaces attestées. Cette représentation phonologique pouvait, à l'occasion, n'être jamais attestée « en surface » dans la langue (n'avoir jamais été « prononcée » ou « entendue »). On en trouve à l'époque une illustration dans le débat, alors virulent parmi les phonologues arabisants, sur le choix de la représentation phonologique du radical des verbes trilitères réguliers dans nombre de parlers maghrébins, soit, pour exemple canonique, la représentation phonologique du radical d'un verbe comme [ktíb] (« écrire », parler de Tunis).

A Tunis le radical du verbe [ktíb] apparaît sous deux formes : soit <ktib>² lorsqu'il est suivi d'une consonne (ainsi [ktíbt] « j'ai écrit ») ou de rien (ainsi [ktíb] « il a écrit »), soit <kitb> quand il est suivi d'une voyelle (ainsi [kítbu] « ils ont écrit »). Si on exclut comme alors, en bon phonologue générativiste, de s'en tenir à l'allomorphie <ktib ∨ kitb>³, il faut retenir une forme sous-jacente qui

1 On exclura immédiatement d'identifier les « représentations lexicales » aux entrées que l'on peut trouver dans les dictionnaires. Il ne sera question, ici, que des représentations dont il est fait usage en phonologie.

2 Le « radical » est ici représenté entre < > pour le différencier des représentations phonétiques entre crochets et des représentations sous-jacentes entre barres obliques.

3 Dans cet article nous faisons usage des symboles \wedge (conjonction ou « et logique ») et \vee (disjonction ou « ou logique »).

sera sujette à une ou plusieurs règles contextuelles de réécriture : règles de métathèse si on retient /ktib/ (GHAZALI 1976 ; LECHHEB 1980) ou encore /kitb/, règle d'épenthèse si on retient /ktb/ (BEN KIRANE 1982), règle d'effacement si on choisit /kitib/ (KOULOUGHLI 1978, ANGOUJARD 1979).

Ce dernier choix, celui d'une représentation phonologique bisyllabique, présentait l'avantage essentiel de pouvoir rendre compte des formes [ktíb] ou [kítbu] (en fait, de toutes les formes de ce verbe) en faisant usage d'une seule règle d'effacement, justifiée, de manière naturelle, par l'absence d'accentuation (seule la voyelle accentuée est conservée)⁴. Ce choix avait par contre l'inconvénient majeur (mais alors négligeable pour nombre de phonologues générativistes) de retenir comme forme sous-jacente une forme non attestée, jamais produite ou reçue par les locuteurs.

L'usage, à partir de Angoujard (1982), de positions syllabiques non associées à un segment (des positions couramment appelées « vides ») a permis de ne plus recourir aux resyllabifications. Quand on supposait précédemment que d'un radical <kitib>, de lecture bisyllabique, était dérivée une forme [ktíb] monosyllabique avec attaque double (ce qui constituait un problème pour la structure syllabique canonique de l'arabe qui exclut les attaques complexes), la présence de sommets vocaliques « vides » identifiait maintenant [ktíb] à [k*tíb] (où * représente un sommet non associé). Cet usage a surtout permis de remplacer les représentations phonologiques du type /kitib/ par des représentations à sommets vides, ainsi /k*t*b/, ce qui a conduit à retenir, en lieu et place de la règle d'effacement, une contrainte imposant la réalisation par défaut du sommet accentué. On notera que cette représentation avec sommets vides est une forme sous-spécifiée (quant à la réalisation ou non de tel sommet), ce qui est très différent d'une forme entièrement spécifiée non attestée : /k*t*b/ n'est pas une représentation (une forme) non attestée⁵, mais une *représentation partielle* de [k*tíb], cette dernière forme pouvant s'écrire :

{ /k*t*b/ ^ dernier sommet accentué ^ sommet accentué réalisé par défaut }.

C'est aussi bien sûr une représentation partielle de [kítbu] (forme 3. pl. de l'accompli) :

{ /k*t*b+u/ ^ premier sommet accentué ^ sommet accentué réalisé par défaut }.

Pour l'arabe, au-delà de l'information sur la suite segmentale (pour notre exemple, /k/ suivi de /t/ suivi de /b/), il faut bien évidemment intégrer l'information sur le schème (verbal ou nominal), soit, toujours pour notre exemple, l'information selon laquelle la séquence /k*t*b/ correspond à une forme I (type *faʕala*)⁶.

Dans McCarthy (1979) les schèmes verbaux de l'arabe étaient représentés comme une

4 D'autres « avantages » plus contestables, même s'ils peuvent paraître rassurants, ont été mis en avant : le lien ainsi créé avec la forme stable du radical dans des parlers orientaux (voir [kátab]), le lien supposé avec la diachronie.

5 Angoujard (1982, p. 14) écrivait à tort que cette représentation avec sommets vides était « encore plus abstraite que celle initialement défendue (Angoujard 1978) », c'est-à-dire plus abstraite que la représentation /kitib/. La notion de représentation « partielle » n'était pas alors intégrée.

6 Dans cet article nous utilisons dans les transcriptions les symboles phonétiques de l'API suivants : [ʒ] pour ʒ, [ʔ] pour ة et [ʕ] pour ʕ.

succession de “C” et de “V” (le suffixe étant systématiquement délaissé, comme était délaissée l’attaque glottale initiale aux formes VII à XI), soit pour la forme I *faʕal* : CVCVC.

Ce parti pris a conduit l’auteur à identifier sous un même schème CVCCVC les formes II *faʕʕal* et IV *ʔaʕʕal*, dont on voit mal, pourtant, ce qui pourrait les réunir, alors même que le lien entre la forme II *faʕʕal* et la forme III *fāʕal* est patent (gémination de C2 vs allongement vocalique).

Le fait de retenir une simple succession de “C” et de “V” revenait à ignorer totalement le rôle joué par la structuration syllabique dans l’organisation des schèmes verbaux de l’arabe. Une analyse syllabique (plus exactement « rythmique ») a été proposée dans Angoujard (1990). Tous les schèmes verbaux y sont analysés comme constitués d’une suite de 5 ou 6 positions (auxquelles peuvent venir s’adjoindre 1 ou 2 positions supplémentaires correspondant à des affixes). Ces positions sont ensuite interprétées rythmiquement (ANGOUJARD 1997) sur un modèle [x X (x)] où “X” représente la position syllabique forte, c’est-à-dire le sommet vocalique (la position “x” entre parenthèses est facultative).

Le tableau ci-dessous (repris de ANGOUJARD 1990 p. 47-48) fournit la description, dans ce cadre, des formes I à XI : le nombre de positions est indiqué entre crochets, éventuellement suivi d’une information sur la présence d’un affixe ; cet affixe occupe par défaut la première position (ou les deux premières si l’affixe est suivi d’un sommet comme dans les formes V et VI) et, si ce n’est pas le cas (voir la forme VIII) la position qu’il occupe est explicitement indiquée ; les formes à voyelles longues (III et XI) sont marquées comme [-gem] (« non géménées »), la gémination de la C2 étant retenue comme réalisation par défaut pour les formes à 6 positions ; enfin, les formes IX et XI sont caractérisées par la présence d’une copie⁷ (ici notée /Cp/) de C3.

Forme I	[5]	<i>faʕal</i>
Forme II	[6]	<i>faʕʕal</i>
Forme III	[6, [-gem]]	<i>fāʕal</i>
Forme IV	[6, /ʔ/]	<i>ʔaʕʕal</i>
Forme V	[2+6, /t/]	<i>tafaʕʕal</i>
Forme VI	[2+6, /t/, [-gem]]	<i>tafāʕal</i>
Forme VII	[1+5, /n/]	<i>nfaʕal</i>
Forme VIII	[1+5, /t/ en 2]	<i>ftaʕal</i>
Forme IX	[1+5, /Cp/ en 6]	<i>fʕalal</i>
Forme X	[1+6], /st/	<i>staʕʕal</i>
Forme XI	[1+6], [-gem], /Cp/ en 7]	<i>fʕālal</i>

7 La « copie » doit être cruciallement distinguée des « associations multiples » de la phonologie plurilinéaire. Sur cet aspect particulier, on pourra consulter Angoujard (1988 et 1990 p. 42-46).

Si on prend pour exemple le radical du verbe *ʔiztamaʕa* « se réunir » (*ʔtamaʕ*, forme VIII), sa représentation pourrait être dans ce cadre :

$$\{ʔ, m, ʕ\} \wedge [1+5] \wedge (/t/ \text{ en } 2) \wedge (v_acc = \{a\})$$

Cette représentation fournit les informations suivantes (sous la forme de 4 informations conjointes) : la séquence ordonnée des segments consonantiques, le nombre de positions rythmiques *lexicales*, la nature et la place de l’affixe, la nature du vocalisme de l’accompli (*v_acc*). Le radical du verbe tunisien [ktíb] serait quant à lui représenté simplement comme : {k, t, b} \wedge [5]⁸.

On aura remarqué qu’à l’objet {ʔ, m, ʕ} il n’a pas été attribué, alors que, peut-être, on pouvait y songer, le qualificatif de « racine », mais une dénomination volontairement beaucoup plus neutre. Nous ne reviendrons pas ici sur les difficultés que l’on rencontre à vouloir analyser le lexique arabe en « racines » (qu’elles soient bilitères, trilitères, quadrilitères, etc.). Le lecteur pourra se reporter à Bohas (2006) qui revient notamment sur les résultats tout à fait éclairant d’un test de lecture. Nous proposerons seulement ci-dessous une analyse très simplifiée de deux verbes traditionnellement présentés comme des trilitères dont la « racine » inclut un glide (*w* ou *y*).

Soit le verbe *ramā* « jeter ». Tout linguiste (voire tout étudiant linguiste) formé à la *doxa* pourra argumenter en faveur d’un rattachement de cette forme à une racine \sqrt{rmy} . Un argument de choix est porté par l’existence de la forme *ramaytu* (1ère personne du singulier de l’accompli « j’ai jeté »). L’apparition régulière dans ce contexte rythmique d’un *y* en C3 a justifié la reconnaissance d’une racine trilitère à laquelle s’appliqueraient des règles d’effacement contextuelles de ce glide. On trouve ainsi, exemplaire, chez McCarthy (1979), une règle de réécriture $y \rightarrow \emptyset / V-V /$ (ici simplifiée), règle qui dérive /ramaya/ \rightarrow /rama \emptyset a/ = [ramā] (avec l’équivalence traditionnelle [aa] = [ā]).

La réponse déclarative apportée dans Angoujard (2006) propose tout simplement que la séquence ordonnée des segments présente dans la représentation lexicale inclue une disjonction, le troisième segment étant soit **I**⁹ soit \emptyset , disjonction résolue par une contrainte (*G_et_son*, pour « glide et sonorité ») :

$$\{r, m, (\mathbf{I} \vee \emptyset)\} \wedge (v_acc = \{a\}) \wedge G_et_son$$

Le nature de la contrainte est bien connue, qui réfère à la *sonorité* relative des voyelles adjacentes : pour toute disjonction (Glide \vee \emptyset), le choix de la valeur Glide (de la présence du glide) n’est possible que si la voyelle de droite (dans le contexte V (Glide \vee \emptyset) V) est plus sonore que celle de gauche. Cette contrainte (*G_et_son*) est représentée ci-dessous dans le formalisme des structures de traits (Bird, 1990, Angoujard, 2006)¹⁰:

8 À Tunis la voyelle brève [i] qui apparaît dans [ktíb] ou [kitbu] est la réalisation *par défaut* du sommet accentué et n’a donc pas besoin d’être spécifiée lexicalement.

9 Nous faisons usage de la théorie des éléments (KAYE ET AL. 1985) et, dans ce cadre, la voyelle haute *i* et le glide *y* sont interprétés comme des réalisations contextuelles d’un même élément, l’élément **I**.

10 Tout segment est représenté par un trait [ATTRIBUT : Valeur] (le trait [SEG : Seg_[1]] décrit un segment dont la valeur est

$$G_et_son = \{[SEG : Seg_{[1]}] \not\# [SEG : ((G \wedge ([2] >_{son} [1])) \vee \emptyset)] \not\# [SEG : Seg_{[2]}]\}$$

Le cas des verbes dont la « racine » a été décrite comme \sqrt{CGC} (avec un glide supposé en position C2) est très différent. Soit le verbe *qāla* « dire ». Les formes conjuguées ne mettent jamais en évidence la présence d'un glide mais une alternance [ā] vs [u]. Le tableau ci-dessous fournit quelques unes des formes de l'accompli et de l'inaccompli (à comparer avec celles du verbe *ramā*) :

	Acc.	Inacc.
1. sing.	<i>qultu</i>	<i>ʔaqūlu</i>
3. sing. m.	<i>qāla</i>	<i>yaqūlu</i>
3. sing. f.	<i>qālat</i>	<i>taqūlu</i>
1 plur.	<i>qulnā</i>	<i>naqūlu</i>
3 plur. m.	<i>qālū</i>	<i>yaqūlūna</i>
3 plur. f.	<i>qulna</i>	<i>yaqulna</i>

Il n'y a aucune raison de supposer une représentation incluant une alternance (ici **U** vs \emptyset) pour la position C2 comme cela a été proposé pour la position C3 de *ramā*. La seule alternance observable conduit bien plutôt à poser, et pour le seul accompli, une disjonction (**U** \vee ā)¹¹ :

$$\{q, [1], l\} \wedge ([1] = ((U \wedge \text{inacc.}) \vee ((U \vee A) \wedge \text{acc.}))) \wedge C_a_vs_u^{12}$$

La résolution des oppositions de longueur vocalique (par exemple pour le *u* dans *yaqūlu* vs *yaqulna*) ne nécessite aucune contrainte spécifique. La présence ou l'absence de longueur ne dépend que des contraintes rythmiques (syllabiques) et, en particulier, de la contrainte sur les modèles rythmiques lourds (*Mod_H*)¹³ en arabe.

La Théorie des Matrices et des Étymons (désormais TME) constitue une avancée majeure en lexicologie arabe (Bohas et Dat, 2007). Cette théorie met en évidence une organisation sémantique du lexique de l'arabe à partir d'étymons biconsonantiques non ordonnés, étymons qui sont développés en radicaux par divers processus aujourd'hui parfaitement documentés : diffusion, incrémentation (en particulier d'une sonante, d'une gutturale ou d'un glide), préfixation ou redoublement. La liste ci-dessous illustre minimalement cette approche à travers quelques formes rattachées à l'étymon { **b**, **t** } :

batta	couper, retrancher en coupant
batara	couper la queue à un animal
inbataʕa	être séparé, isolé, retranché de son tout ou des autres parties
bataka	couper, retrancher, séparer une partie de son tout
batala	couper, retrancher, séparer une partie de son tout
balata	couper, retrancher, séparer, diviser en coupant

une variable) ; le symbole $\not\#$ indique une précédence immédiate ($(X \not\# Y) = X$ précède immédiatement Y ; l'inégalité $>_{son}$ vaut pour « plus sonore que » et on ne peut donc avoir un glide (G) que si on a également le segment indicé $[2]$ plus sonore que le segment indicé $[1]$.

11 Pour une discussion un peu plus complète et qui, en particulier, rappelle les arguments des défenseurs d'une représentation avec glide des verbes dits « creux » (par exemple, l'existence de la forme *qawwala*), voir Angoujard (2006, p. 169-171).

12 Cette contrainte $C_a_vs_u$, qui ne sera pas formalisée ici, gère, à l'inaccompli, la présence de **A** (lorsque la dernière consonne est suivie d'une voyelle) et de **U**.

13 Sur ces contraintes rythmiques, universelles ou spécifiques à l'arabe, voir Angoujard (2006).

barata	couper
sabata	couper, retrancher en coupant, raser (la tête)
tabba	couper, retrancher en coupant

Dans le cadre de la TME, un étymon peut (doit) être relié à une matrice composée de traits et c'est cette matrice qui « porte » l'invariant notionnel. Ainsi, l'étymon {b, t} est relié à la matrice {[labial], [coronal]} dont dérive également *faraṣa* « couper, fendre en deux ».

On voit ainsi se construire un cheminement qui va de la matrice (invariant notionnel) au radical :

matrice	→	étymon	→	séquence ordonnée	→	étymon + augment	→	radical
[labial][coronal]	→	{ b, t }	→	{ b + t }	→	{ b + l + t }	→	<i>balat</i>
[labial][coronal]	→	{ b, t }	→	{ t + b }	→	{ t + b_[1] + [1] } ¹⁴	→	<i>tabb</i>
[labial][coronal]	→	{ f, ṣ }	→	{ f + ṣ }	→	{ f + r + ṣ }	→	<i>faraṣ</i>

Si les trois premières étapes (matrice, étymon, augment) sont fondamentales pour l'organisation du lexique, le radical constitue l'entrée de la morphologie flexionnelle et des éventuelles opérations phonologiques. Angoujard (2006, p. 150) précisait même : « c'est [cette entrée] que nous retiendrons ici comme base de la *représentation lexicale* ».

La représentation d'un verbe arabe (ci-dessous l'exemple des deux formes *faṣala* et *faṣṣala*) contient donc une information sur la suite ordonnée des consonnes, sur le vocalisme de l'accompli (*v_{acc}*) et de l'inaccompli (*v_{inacc}*), sur le fait qu'il s'agit d'un radical verbal (*r_{verbal}*) et sur la forme (simple ou dérivée). La première voyelle du radical est, à l'accompli actif, toujours [a] ; cette information est fournie par la contrainte *v_{act}*). Dans un cadre déclaratif, ces informations sont interprétées comme un ensemble de contraintes (ou représentations partielles) :

$$\{ \langle f, \zeta, l \rangle \wedge r_{\text{verbal}} \wedge v_{\text{act}} \wedge \text{forme I} \wedge (v_{\text{acc}} = [a]) \wedge 3 \text{ mas. sg.} \} \equiv \text{fa}\zeta\text{ala}$$

$$\{ \langle f, \zeta, l \rangle \wedge r_{\text{verbal}} \wedge v_{\text{act}} \wedge \text{forme II} \wedge (v_{\text{acc}} = [a]) \wedge 3 \text{ mas. sg.} \} \equiv \text{fa}\zeta\zeta\text{ala}$$

Les représentations des deux formes *faṣala* et *faṣṣala* sont encore incomplètes dans la mesure où il manque l'ensemble des informations rythmiques qui, en particulier, fixent la place de l'accent de mot¹⁵. On se contentera ici de regrouper toutes les contraintes rythmiques sous la dénomination unique *C_{rythme}* :

$$\{ \langle f, \zeta, l \rangle \wedge r_{\text{verbal}} \wedge v_{\text{act}} \wedge \text{forme I} \wedge (v_{\text{acc}} = [a]) \wedge 3 \text{ mas. sg.} \wedge C_{\text{rythme}} \} \equiv [\text{f}\acute{\text{a}}\zeta\text{ala}]$$

14 Le redoublement (une forme particulière d'augment) est ici noté par une indexation.

15 Les contraintes rythmiques ne se contentent pas de gérer l'accentuation. Elles gouvernent également les alternances creux/sommets, soit l'ensemble de la structuration syllabique et prosodique. Sur le détail de ces contraintes, voir Angoujard (1990, 1997 et 2006).

On peut alors s'interroger sur la nature de cette représentation entre accolades. S'il est clair qu'il s'agit d'une liste non ordonnées de contraintes, quel lien lui reconnaître avec un radical ou une représentation lexicale ? Ce radical, s'il existe, cette représentation lexicale, si elle existe, correspondent-ils à l'une des contraintes, à un sous ensemble des contraintes ? Correspondent-ils à l'ensemble des contraintes, auquel cas il devient tout à fait impossible de la distinguer de la forme entre crochet, c'est-à-dire de l'objet réalisé ou perçu.

Nous pouvons maintenant revenir sur les formes verbales de l'accompli du verbe tunisien [ktíb] pour lesquelles nous supposons une représentation lexicale du type {k*t*b}. En réalité, cette représentation réunit au moins deux contraintes, celle sur la séquence ordonnée de consonnes et une contrainte rythmique (*C_Rythme(mod)*), soit celle qui établit la grille rythmique, *i.e.* les successions creux/sommets). Elle n'est rien d'autre qu'une représentation partielle ($\{ \langle k, t, b \rangle \wedge C_Rythme(mod) \}$) dont on ne voit pas pourquoi elle devrait être favorisée par rapport aux autres représentations partielles ou à l'ensemble de ces représentations partielles¹⁶ :

$$\{ \langle k, t, b \rangle \wedge r_verbal \wedge v_act \wedge \text{forme I} \wedge 3 \text{ masc. sg.} \wedge C_Rythme \} \equiv [\text{ktíb}]$$

Excursus : nous savons qu'en français, l'adjectif masculin *petit* peut être réalisé d'au moins quatre manières : [pəti], [pti], [pətit] (« un petit enfant ») ou [ptit] (« un p'tit enfant »). Il été proposé dans Angoujard (2006) que cet ensemble de réalisations soit représenté comme $\{ p, t, i, (t \vee \emptyset) \}$, ce qui correspond à : $\{ p, t, i \} \vee \{ p, t, i, t \}$, autrement dit à une alternance entre deux représentations (lexicales ?). Il y manque bien sûr la présence du premier sommet rythmique (qui sera ou non associé à la voyelle par défaut du français). La présence de ce sommet est gérée, comme en toute langue, par les contraintes rythmiques (ANGOUJARD, 2006) qui imposent qu'une séquence phonologique (ϕ) soit composée de un ou plusieurs mots, un mot de un ou plusieurs pieds et un pied de un ou plusieurs modèles rythmiques (*mod*), chaque modèle rythmique incluant un sommet :

$$\phi = \text{mot}^+$$

$$\text{mot} = \text{pied}^+$$

$$\text{pied} = \text{mod}^+$$

L'alternance, rythmée, est alors $\{ p, (\emptyset \vee \emptyset), t, i \} \vee \{ p, (\emptyset \vee \emptyset), t, i, t \}$ (ou, si l'on préfère, $\{ p, (\emptyset \vee \emptyset), t, i, (t \vee \emptyset) \}$, alternance dont on reconnaîtra certainement qu'elle ne peut être distinguée de l'alternance entre les quatre représentations [pti], [ptit], [pəti] et [pətit].

L'objet d'étude du phonologue ne peut qu'être identique à l'objet réalisé ou perçu par les

¹⁶ La réalisation des sommets accentués étant une réalisation par défaut, la contrainte sur la nature de la voyelle de l'accompli n'est pas présente.

locuteurs, ainsi [pəti], [ptit], [ktīb], [kītbu], [fāʕala], [fāʕʕala]... Cet objet peut être représenté de bien des manières : en API (comme ci-dessus), orthographiquement, en séquences de traits ou d'éléments, etc. Le phonologue peut également choisir (dans une perspective déclarative et avec plus de pertinence) une représentation mettant en évidence la conjonction des contraintes non ordonnées et d'application obligatoire (*i.e.* la conjonction des représentations partielles) qui, un peu à la manière des pièces d'un puzzle, construisent cet objet. La phonologie déclarative est une phonologie lexicaliste (pour toute forme l'essentiel des généralisations linguistiques significatives sont présentes dans le lexique). Il est naturellement possible d'isoler une ou plusieurs de ces généralisations : on peut isoler la contrainte qui fournit la liste ordonnée ou partiellement ordonnée des segments ; on peut isoler le groupe constitué de cette liste et d'une ou plusieurs disjonctions contextuelles ; ou étendre cet ensemble en lui associant telle ou telle contrainte participant à la résolution de telle ou telle disjonction ; il est aussi possible de retenir la conjonction de toutes les contraintes actives. Nous ne voyons pas ce qui devrait nous conduire à privilégier l'une ou l'autre des contraintes ou groupes de contraintes (l'une ou l'autre des représentations partielles) en lui conférant le titre, fut-il envié, de « représentation lexicale ». Si l'on comprend, fort logiquement, la notion de « représentation lexicale » comme « représentation qui se trouve dans le lexique »¹⁷, alors cette représentation, pour la forme [rámat] (3. fém. sg. de l'accompli du verbe *ramā*), ne peut être que :

$$\{ \langle r, [1], m, [2], (I \vee \emptyset) \rangle \# \langle a, t \rangle \wedge (v_acc = a[2]) \wedge (accompli \rightarrow a[1]) \wedge G_et_son \wedge mod_H \wedge C_Rythme \} \equiv [rámat]$$

Elle ne saurait donc être distincte de l'objet [rámat].

Références.

- ANGOUJARD Jean-Pierre, 1979, *Contribution à l'étude phonologique et morphologique de l'arabe tunisien*, Université Paris 8-Vincennes, thèse de 3^e cycle inédite.
- ANGOUJARD Jean-Pierre, 1982, « Sur la représentation du verbe [ktīb] (parler de Tunis) », *Analyses, Théorie*, 2-3, p. 1-17.
- ANGOUJARD Jean-Pierre, 1988, « Gémiation et redoublement », *Langues Orientales Anciennes Philologie et Linguistique*, 1 :1-15.
- ANGOUJARD Jean-Pierre, 1990, *Metrical Structure of Arabic*, Dordrecht, Foris Publications.
- ANGOUJARD Jean-Pierre, 1997, *Théorie de la syllabe. Rythme et qualité*, Paris, CNRS Éditions.
- ANGOUJARD Jean-Pierre, 2006, *Phonologie déclarative*, Paris, CNRS Éditions.
- BEN KIRANE Thami, 1982, *Étude phonétique et fonctions de la syllabe en arabe marocain*, Université Aix-Marseille I, thèse de 3^e cycle inédite.
- BIRD Steven, 1995, *Computational Phonology. A constraint-based approach*, Cambridge : Cambridge

¹⁷ Il s'agit naturellement ici du lexique de la « langue interne » (CHOMSKY, 1988).

University Press.

BOHAS Georges, 1978, « Quelques processus phonologiques dans l'arabe de Damas », *Analyses, Théorie*, 1, 2 & 3.

BOHAS Georges, 2006, « The Organization of the Lexicon in Arabic and Other Semitic Languages », in S. BOUDELAA, (éd.), *Perspectives on Arabic Linguistics XVI*, Amsterdam/Philadelphia, John Benjamins Publishing Company, p. 1-37.

BOHAS Georges & DAT Mihai, 2007, *Une théorie de l'organisation du lexique des langues sémitiques, matrices et étymons*, Lyon, ENS Éditions.

BRAME Michael K., 1970, *Arabic Phonology : Implications for Phonological Theory and Historical Semitic*, Cambridge, Mass., M.I.T., Ph. D dissertation.

CHOMSKY Noam, 1988, *Language and Problems of Knowledge. The Managua Lectures*, Cambridge, MIT Press.

CHOMSKY Noam & HALLE Morris, 1968, *The Sound Pattern of English*, New-York, Harper & Row.

DELL François, 1973, *Les règles et les sons. Introduction à la phonologie générative*, Paris, Hermann.

GHAZALI Salem, 1976, « On a certain Arabic and uncertain abstractness », ms. University of Texas at Austin.

KAYE Jonathan, LOWENSTAMM Jean et Jean-Roger VERGNAUD, 1985, « The internal structure of phonological elements : a theory of charm and government », *Phonology*, 2, p. 303-326.

KOULOUGHLI Djamel, 1978, *Contribution à la phonologie générative de l'arabe : le système verbal du parler arabe du Sra*, Université Paris 7, thèse de 3^e cycle inédite.

LECHHEB Samia, 1980, « Structure syllabique et représentation phonologique dans le parler arabe de Mila », ms. Université Paris 8-Vincennes.

MCCARTHY John J., 1979, *Formal Problems in Semitic Phonology and Morphology*, Cambridge, Mass., M.I.T., Ph. D dissertation.